Boischatel
De nature exceptionnelle

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-1184

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Boischatel :

QUE Le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 4e jour du mois de novembre 2024, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2024-1184 *ayant pour objet le remplacement des clauses de taxation de divers règlements d'emprunt*

QUE Le présent règlement a reçu l'approbation finale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 janvier 2025.

QUE Les intéressés peuvent prendre connaissance des règlements en écrivant à direction@boischatel.net.

FAIT À BOISCHATEL, CE 5 FÉVRIER 2025

Sophie Antaya
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Antaya, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et 12 h, le 5e jour du mois de février 2025.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 5E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2025.

Sophie Antaya
Directrice générale et greffière-trésorière

45, RUE BÉDARD
BOISCHATEL (QUÉBEC)
G0A 1H0

TÉL : 418 822 4500
FAX : 418 822 4512

BOISCHATEL.CA
INFO@BOISCHATEL.NET